



CONVENTION D'AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION DE PROTECTIONS HYGIENIQUES INTIMES LAVABLES

Le SICOVAD (syndicat intercommunal de la collecte et valorisation des déchets ménagers), a pour compétence la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le syndicat est engagé dans une démarche de sensibilisation aux enjeux de la prévention des déchets et souhaite encourager les ménages à participer à une action de réduction à la source des déchets dans le but de prévenir et de limiter leur production.

Pour ce faire, le SICOVAD :

- subventionne 40€ à 200 foyers pour l'achat de protections d'hygiène menstruelle réutilisables (cups, culottes, serviettes) par année civile en cours.

Article 1 – Bénéficiaires

Sous réserve des conditions énumérées ci-après, la prime pourra être accordée à toute personne physique majeure :

- résidant dans une commune adhérente au SICOVAD, (Liste des communes adhérentes consultable sur le site internet www.sicovad.fr)
- Et ayant acquis des produits d'hygiène intime réutilisables neufs sur la période concernée.

Le bénéficiaire ne peut être une personne morale.

Article 2 – Conditions d'obtention de la prime

2.1 Conditions relatives au matériel acquis

- La prime de 40€ est accordée une seule fois par foyer (non reconductible les années suivantes) pour l'achat de produits d'hygiène intime réutilisables d'une **valeur supérieure ou égale à 40€**.

2.2 Modalités de versement de la prime

- Pour obtenir le versement de la prime, le bénéficiaire devra fournir au SICOVAD dans un délai d'un mois à compter de la date de validation, **après validation d'inscription**, la **facture afférente** aux produits d'hygiène intime réutilisables datée de l'année en cours et comportant lisiblement le nom de la famille et son adresse de résidence.

Article 3 – Conditions de participation à l'opération

Pour participer à l'opération, le foyer doit :

- accepter entièrement et sans réserve la présente convention.

Article 4 – Communication

- Le SICOVAD pourra solliciter le foyer à des fins de communication, d'enquête, de sensibilisation, de reportage...
- Dans le cadre de la promotion de l'opération chaque foyer autorise, le SICOVAD à utiliser toutes informations obtenues, à publier les photographies et diffuser les images le représentant.

La réussite du projet nécessite l'implication totale de la part de la famille demandeuse.

Identité du foyer

(Remplir tous les champs impérativement)

Nom du responsable (majeur) référant au foyer	
Prénom	
Adresse	
Ville CP	
N° de tél	
Adresse mail	

Constitution du dossier – TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIÉ

Pièces constitutives du dossier (dûment complétées et signées)

- Convention d'aide financière pour l'acquisition de protections hygiéniques intimes lavables (CUPS, CULOTTES, SERVIETTES)

Dossier à retourner à

SICOVAD
4 Allée Saint Arnould
88000 EPINAL

ou à

lidwine.claude@sicovad.fr

Après réception de votre dossier complet, le SICOVAD vous retournera un mail pour acception d'inscription si vous faites partie des 200 premières familles demandeuses.
Un mail d'information de non acception sera également envoyé pour les dossiers non retenus.

Pièces justificatives à fournir après réception de validation d'inscription

À partir de la date de retour de votre dossier validé, vous aurez un mois pour présenter :

- La facture d'achat des protections hygiéniques intimes lavables (**un ticket de caisse sera refusé**) aux nom et adresse de la famille
- Un RIB

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments de cette convention et en accepte les conditions.

Fait à, le

Le responsable référant au foyer

SICOVAD